

## Les fausses promesses des auteurs de l'initiative

Les auteurs de l'initiative prennent la vérité un peu à la légère dans leur campagne en faveur de l'initiative «Pro Service Public». Si l'on critique la formulation opaque de leur texte d'initiative, ils se réfugient dans de nouvelles interprétations de leur propre texte. En voici quelques exemples:

Affirmation	Fait
«Grâce à l'initiative, les prestations des entreprises publiques seront meilleures et moins chères»	L'initiative ne donne absolument aucune directive quant à la qualité ni au prix des prestations de la Poste, des CFF et de Swisscom. Il est tout simplement naïf d'affirmer que les prix baissent et la qualité s'améliore si les résultats diminuent. Une lettre arrivera-t-elle plus rapidement si son affranchissement ne coûte plus que 80 centimes à l'avenir? Les trains seront-ils plus ponctuels à moitié prix?
«Les entreprises publiques disposent de moyens plus importants puisqu'elles ne doivent plus verser de résultats ni d'impôts à la Confédération»	Les CFF ne versent déjà plus de résultats à la Confédération mais elles réinvestissent leurs excédents dans le système ferroviaire. Par la renonciation aux dividendes et aux impôts de la Poste et de Swisscom, plus d'un milliard de recettes échappe à la Confédération, aux cantons et aux communes. Si cet argent manque dans la caisse de la Confédération, il manque directement au financement de prestations de service public, comme p. ex. le trafic régional ou l'alimentation du réseau ferroviaire. Il convient aussi de rappeler les autres baisses de recettes et mesures d'économie de la Confédération: des économies d'une centaine de millions provoquent des discussions qui s'étalent sur toute une période législative au Parlement.
«Avec l'initiative, il y a davantage d'agent à la disposition du service public dans les régions rurales»	Là encore, les auteurs de l'initiative ne donnent, contrairement aux bases légales actuelles, absolument aucune directive quant au service public sur l'ensemble du territoire. En outre, de nombreuses prestations du service public sont financées directement par la Confédération et les cantons. Ici, l'initiative retire aux pouvoirs publics plus d'un milliard de recettes fiscales, moyens qui manquent pour le subventionnement du trafic régional ferroviaire ou routier. D'ailleurs, l'expression «service public» ne figure même pas dans le texte de l'initiative. Il y a à peine un an, nous avons voté sur le service public lors de la révision de la LRTV. Dans ce cas, le seul «service public» concerné était la télévision d'Etat. Dans la présente votation, il s'agit des CFF, de Swisscom et de la Poste. Depuis peu, les auteurs de l'initiative impliquent aussi d'autres entreprises, telles que la SUVA, qui n'ont rien à voir avec le service universel. Bizarre, non?

<p>«L'initiative ne restreint pas le subventionnement croisé au sein du service public»</p>	<p>Le texte de l'initiative est beaucoup moins clair à cet égard. Est-ce que CFF Immobilier peut p. ex. continuer de subventionner tous les ans le réseau ferroviaire des CFF en tant que «autre domaine de gestion» avec une marge de couverture? Quoi qu'il en soit, l'interprétation définitive du texte constitutionnel n'est pas du ressort des auteurs de l'initiative ni des professeurs de droit, mais du Parlement.</p> <p>Le fait est que le financement croisé est à la base d'un service public qui fonctionne bien. Pour éviter les subventionnements croisés non autorisés, il existe actuellement une surveillance spécialisée par secteur et la COMCO. Cela fonctionne.</p>
<p>«Des lignes de car postal rentables peuvent continuer à subventionner des lignes non rentables»</p>	<p>C'est tout simplement faux. Dans le trafic régional dit «régulé» (rail, route), il n'existe pas de subventionnement croisé. Dans ce cas, les déficits de la Confédération et des cantons sont rétribués ligne par ligne avec des moyens de l'Etat ordinaires.</p>
<p>«Migros et Coop montrent que l'on peut aussi se développer avec succès sans résultats exagérés ni salaires provocants»</p>	<p>Certes, le modèle coopératif a des avantages. Mais soyons sincères: ne serait-ce pas qu'une feuille de vigne?</p> <p>Le principe de la coopération ne peut pas être appliqué aux entreprises publiques. Swisscom est donc p. ex. une société anonyme. Si l'on changeait son statut du jour au lendemain, la Suisse et les nombreux actionnaires perdraient des milliards. Considérons aussi quelques chiffres. En 2015, Migros a réalisé un résultat de CHF 791 millions et Herbert Bolliger a gagné CHF 924 000 à la présidence de la direction générale des coopératives. Personne n'aurait l'idée d'y mettre un terme, autrement la compétitivité de Migros serait tout aussi menacée que celle des entreprises publiques.</p>
<p>«Aucun dirigeant d'entreprise publique ne devrait gagner plus qu'un conseiller fédéral»</p>	<p>Un exemple typique du fossé qui sépare les affirmations des auteurs de l'initiative et le texte de cette dernière. En effet, le texte de l'initiative contient tout autre chose. Il ne nomme pas les dirigeants, mais tous les collaborateurs des entreprises publiques, dont les salaires ne doivent pas être supérieurs à ceux versés aux collaborateurs de l'administration fédérale.</p> <p>Par ailleurs, les auteurs de l'initiative ont également commis une erreur de contenu. Le salaire de référence de leur texte constitutionnel n'est pas le conseiller fédéral, mais un directeur d'office fédéral (salaire d'environ CHF 375 000), puisque le conseiller fédéral n'est pas un collaborateur de l'administration, mais un magistrat.</p>

<p>«La Confédération ne fait rien»</p>	<p>L'offre de trafic régional se développe continuellement, comme en témoignent les projets de consultation actuels sur le financement du trafic régional.</p> <p>Le service universel progresse sans cesse dans le domaine des télécommunications, actuellement à 2 MBit/s, avec une étape supplémentaire prévue à 3 MBit/s.</p> <p>Le réseau d'offices de poste a été ancré dans la loi postale (mandat d'infrastructure!). Des ajustements sont possibles dans le cadre des directives légales de joignabilité et servent même l'intérêt des clients (heures d'ouverture des agences plus longues).</p> <p>La situation du service universel est constamment observée par les autorités de régulation, notamment la PostCom, la ComCom et l'ElCom. Une RailCom est en cours d'élaboration. Ces autorités veillent aussi à la transparence requise dans le domaine du service universel.</p> <p>Dans le secteur postal, il existe un rapport actuel sur le développement du marché postal. Il en va de même pour le secteur des télécommunications.</p>
<p>Le service universel doit être défini.</p>	<p>Le service universel est défini depuis longtemps dans les lois et ordonnances spécifiques aux secteurs et le résultat d'un processus de négociation politique de plusieurs années, processus que menace inutilement l'initiative.</p>
<p>Nous luttons contre les inefficacités politiques, contre le «système».</p>	<p>246 représentants du peuple démocratiquement élus, tous partis confondus, ont fait part d'un refus clair à l'initiative. Leur raison principale est que les éventuelles conséquences d'une acceptation de l'initiative leur semblent préoccupantes, alors que les auteurs de l'initiative rêvent visiblement d'un système du service universel typique des années 1980. Toutefois, depuis, les possibilités technologiques et les besoins des clients ont fondamentalement changé. Cela explique pourquoi toutes les organisations des consommateurs rejettent l'initiative.</p>